

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 26 février 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-3-2-10

Service consulté

Association Départementale du
Tourisme

**DISPOSITIF EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES
D'HOTES**

Résumé : *Il est proposé d'accorder une subvention totale de 62 470 € à différents porteurs de projets.*

Nouveau dispositif

Un nouveau dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, commun aux deux Départements, a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009. Il s'applique à toutes les demandes de subvention reçues depuis cette date.

Cinq dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport. Vous trouverez dans le tableau joint en annexe l'ensemble des demandes. Le montant total susceptible d'être attribué s'élève à 57 818 €.

Ancien dispositif

Les demandes de subvention réceptionnées avant le 1^{er} janvier 2009 sont instruites au titre de l'ancien dispositif. Un dossier vous est présenté à ce titre (cf tableau joint), pour un montant de subvention de 4 652 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord sur l'attribution de subventions au titre du nouveau et de l'ancien dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 62 470 € ;

- prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Nouveau dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Nom et adresse du propriétaire	Nature de l'équipement	Label	Nombre	Montant subventionnable	Taux	Aide du Département
M. Philippe GEIGER 10, rue de Rixheim 68440 ZIMMERSHEIM	Création de 5 chambres d'hôtes	Gîtes de France	5	85 710 €	20%	15 000,00 € (plafond)
M. Georges KARCHER 11, rue de l'Ours 68000 COLMAR	Création de 3 meublés de tourisme	Clévacances	3	293 037 €	20%	21 000,00 € (plafond)
Mme Bernadette BLEGER 63, route du Vin 68590 SAINT-HIPPOLYTE	Création de 2 chambres d'hôtes	Gîtes de France	2	30 341 €	20%	6 068,00 €
M. Jean-Marc ZWINGELSTEIN 26 rue du 11ème Bataillon de Marche 68290 DOLLEREN	Création d'un meublé de tourisme	Gîtes de France (label Tourisme et Handicap)	1	35 000 €	20% + 5 % maj.	8 750,00 € (plafond)
Mme Corine JAEGLE-CALABRESE Petit Dorsbach 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS	Création d'un meublé de tourisme	Gîtes de France	1	36 396 €	20%	7 000,00 € (plafond)
			12	480 484 €		57 818,00 €

Ancien dispositif en faveur de l'accueil et l'animation en milieu rural

M. Denis ALBISSER 95, rue Principale 68118 HIRTZBACH	Création d'un meublé de tourisme	Clévacances	1	23 263 €	20%	4 652,00 €
---	----------------------------------	-------------	---	----------	-----	-------------------

TOTAL 62 470,00 €